
BULLETIN OFFICIEL

DES

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OcéANIE

N° 80. — Août 1854.

N° 49. — *CIRCULAIRE ministérielle du 18 mars 1854 au sujet de l'envoi semestriel du relevé des bâtiments de la marine locale.*

MONSIEUR LE COMMISSAIRE, — Les administrations coloniales ont été fréquemment invitées à adresser à mon Département, en double expédition, un relevé semestriel des bâtiments affectés au service local de chaque colonie. Ce relevé, indépendant des demandes ou observations que vous auriez à m'adresser d'une manière plus détaillée par lettre spéciale, est destiné à tenir les divers services de mon Département au courant de l'état et des besoins des bâtiments affectés au service particulier des colonies.

La transmission de cet état, auquel j'attache beaucoup d'intérêt, ne s'accomplit, cependant, que d'une manière fort irrégulière.

Je vous prie de nouveau, Monsieur le Commissaire, de veiller à la stricte exécution de mes instructions à ce sujet. C'est un soin que je recommande spécialement à votre sollicitude.

Recevez, etc.

Le Ministre secrétaire d'État de la marine et des colonies,

Pour le Ministre et par son ordre :

Le Conseiller d'État Directeur des colonies,

Signé : MESTRO.

N° 50. — *DÉPÊCHE ministérielle du 4 mai 1854 relative à la solde mensuelle des officiers d'artillerie et d'infanterie.*

MONSIEUR LE GOUVERNEUR, — L'administration de l'Océanie, dans la justification des dépenses effectuées pour la solde et les accessoires de la solde des troupes d'artillerie et d'infanterie de la marine, stationnées à Papeete ou dans ses dépendances, a cessé, à partir du